

Mesdames, Messieurs
les Présidents et Vice-Présidents des COPAREF

n/réf : VDN/JSD/LR 18-651

Paris, le 23 avril 2018

Objet : Dotation CPF évaluation préalable CléA - demandeurs d'emploi

Mesdames, Messieurs les Présidents et les Vice-Présidents des COPAREF,

Nous vous informons que le Conseil d'Administration du FPSPP du 19 avril dernier a décidé, à la demande du COPANEF, de surseoir à la décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2018, concernant la fin de la dotation « évaluation préalable CléA demandeurs d'emploi ».

En conséquence, la dotation spécifique CléA est maintenue ainsi que le process initiale. Le candidat n'a donc pas nécessairement besoin de disposer de 7h sur son compte CPF pour réaliser une évaluation préalable.

Les organismes évaluateurs sont vivement encouragés à continuer d'accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant passer l'évaluation à l'ouverture de leur compte CPF et la création du dossier d'évaluation dans le SI CPF.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Vice-Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.


Victor DAS NEVES
Directeur Général Adjoint